

Monsieur Yves d'Amécourt
Président Groupe Gironde Avenir
Conseiller général
Conseil Général de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX

N/Réf : 10111/BG/LD/MCB

Bordeaux, le 21 juin 2011

Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général,

Dans le prolongement de notre entretien du 20 juin 2011, je vous remercie par avance de bien vouloir apporter des précisions sur l'article que vous avez fait paraître dans le n° 94 du journal du Conseil Général, sous le titre « Un service achats au Conseil Général pour investir plus mieux et moins cher ».

En effet, dans une période où les entreprises de bâtiment se trouvent dans une situation difficile au niveau trésorerie avec des délais de paiement beaucoup trop souvent supérieurs à ce que prévoit la loi, la rédaction de votre article laisse entendre que tous les marchés du Conseil Général sont surpayés. Ce n'est certainement pas le cas.

En conformité avec le Code des marchés publics, notre objectif est de faire admettre à l'ensemble des collectivités locales la nécessité de pratiquer le « mieux-disant », c'est-à-dire de retenir l'offre la plus avantageuse, en détectant aussi les offres anormalement basses. C'est la raison pour laquelle je vous ai remis lors de notre rendez-vous le guide élaboré par notre Fédération nationale sur ce sujet.

Si je comprends parfaitement votre volonté de vigilance à l'égard du fonctionnement du Conseil Général, il me paraît tout à fait nécessaire de clarifier votre position,

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de ma haute considération.

Bruno Garabos
Président

